

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

5 NOVEMBRE 2002

PROPOSITION DE RESOLUTION

RELATIVE A L'AVENIR DU GRAND PRIX
DE FORMULE 1 A SPA FRANCORCHAMPS
DEPOSEE PAR MM. WAHL, JAMAR ET CONSORTS

Le Parlement de la Communauté française,

Considérant l'importance du Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps pour le développement économique de la province de Liège en particulier et pour la Région wallonne en général;

Considérant le fait que la perte du Grand Prix de Formule 1 risque d'entraîner à terme l'extinction des autres activités du circuit;

Considérant, de ce fait, que cette suppression entraînera inévitablement des conséquences négatives sur l'économie locale et sur les emplois qu'elle procure;

Considérant que le Conseil mondial de l'Automobile de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) doit ratifier le calendrier fixé par la Commission de la F1 le 13 décembre prochain;

Considérant la loi du 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac;

Constatant que l'application de cette loi conduit à l'impossibilité d'organiser dorénavant certains événements sportifs d'envergure et porte ainsi atteinte aux compétences de la Communauté française;

Considérant que seul l'alignement de l'interdiction de la publicité pour le tabac en Belgique sur l'année d'application de cette interdiction par directive européenne, est susceptible de modifier la décision de la Commission de la FIA prise le 28 octobre dernier;

Considérant qu'une proposition de loi en ce sens est susceptible d'être adoptée avant le 13 décembre au Parlement fédéral;

Prend attitude afin d'apporter son soutien à toute disposition susceptible d'assurer la pérennité du Grand Prix.

Rappelle qu'il est en faveur d'une politique de prévention des assuétudes en général et du tabac en particulier telle que définie dans le décret du Conseil de la Communauté française du 2 décembre 1982 relatif à la lutte contre le tabagisme.

Estime que la suppression de la publicité pour le tabac en 2006 et le maintien du Grand Prix de Spa-Francorchamps par une dérogation à la loi fédérale en la matière sont les deux mesures à prendre susceptibles de concilier au mieux les intérêts économiques d'une région et les aspects de santé publique.

Demande à la Chambre et au Sénat de voter tout texte susceptible de préserver l'inscription du Grand Prix de Belgique dans le calendrier 2003 de la saison de Formule 1 et d'en assurer la pérennité.

Demande au Gouvernement de la Communauté française

— de prendre tous les contacts utiles auprès des autorités compétentes tant au niveau du Gouvernement fédéral qu'au niveau des instances organisatrices de la Formule 1 afin, d'une part, d'obtenir l'adoption d'urgence d'une mesure susceptible de préserver l'inscription du Grand Prix de Belgique dans le calendrier 2003 de la saison de Formule 1 et afin, d'autre part, d'assurer la pérennité du Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps.

J.-P. WAHL.
H. JAMAR.
Cl. ANCION.
Ch. DEFRAIGNE.
A. DERBAKI-SBAL.
A. SERVAIS-THYSEN.